

## CHRONIQUE COMMANDITÉE



NOUS SOMMES PRÉSENTS  
POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS

# SUIS-JE MALTRAITÉ ?



## SAVOIR RECONNAÎTRE

Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action approprié, singulier ou répétitif, se produit dans une relation, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte.

- Maltraitance matérielle ou financière
- Maltraitance psychologique
- Violation des droits
- Autres types de maltraitance (âgisme, physique, sexuelle et organisationnelle)

## JE CROIS ÊTRE MALTRAITÉ

Si vous croyez vivre de la maltraitance, La **Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA)** est une ligne téléphonique provinciale d'écoute, de référence et d'accompagnement spécialisée en matière de maltraitance envers les aînés et les adultes en situation de vulnérabilité.

Les intervenants sauront évaluer la situation que vous vivez ou encore rendez-vous sur le site Web: [lignemaltraitance.ca](http://lignemaltraitance.ca), afin de répondre à un questionnaire rapide qui vous permettra de savoir si un appel à la Ligne est justifié. La Ligne est là pour vous soutenir, à chaque étape, vers la résolution de la situation.

## Parlez à des intervenants psychosociaux spécialisés en maltraitance

- Une écoute active
- Une évaluation psychosociale de votre situation
- De l'information et de la sensibilisation
- Une orientation et des références



**Ligne Aide  
Maltraitance  
Adultes Aînés**

**1-888-489-2287**  
**7 jours sur 7 de 8 h à 20 h**

La Ligne vous offre une écoute empathique, respectueuse et sans jugement.

**En ligne: [www.lignemaltraitance.ca](http://www.lignemaltraitance.ca)**

Pour en savoir davantage sur vos droits comme usager du réseau de la santé et des services sociaux, n'hésitez pas à nous contacter en toute confidentialité.  
**450 358-2578 poste 8958 • [info@comitedesusagers-hrr.com](mailto:info@comitedesusagers-hrr.com)**



...forte de sa communauté...

# Nouveau programme pour les soins dentaires

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section des Forts et des Jardins (AQDRFJ), est fière de vous présenter le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) qui vise à réduire les coûts des soins dentaires pour les résidents canadiens ayant un revenu familial de moins de 90 000 \$ par année. La mise en œuvre de cette initiative se fera de manière progressive. Les demandes seront d'abord ouvertes aux personnes aînées en décembre 2023. Les personnes en situation de handicap et les enfants âgés de moins de 18 ans seront invités à présenter une demande à compter du printemps 2024. Le programme sera ensuite étendu à tous les résidents canadiens admissibles, dès 2025.

Afin d'être admissible au RCSD, une personne doit:

- Être un résident canadien aux fins de l'impôt;
- Avoir rempli sa déclaration de revenus;
- Avoir un revenu familial net rajusté inférieur à

90 000\$ par année;  
• Ne pas avoir accès à un régime de protection dentaire privé ou d'un employeur/d'une pension.

Vous devez attendre de recevoir par courrier votre attestation d'admission, par la suite vous inscrire au programme. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir plus de détails sur le programme, pour pouvez envoyer un courriel à l'adresse [EDSC.QC.SSC-CSS.QC.ESDC@hrscd-rhdcc.gc.ca](mailto:EDSC.QC.SSC-CSS.QC.ESDC@hrscd-rhdcc.gc.ca) ou en téléphonant au 438-892-1752.

L'AQDRFJ est heureuse de ce nouveau programme, en contrepartie, il ne faudrait pas oublier qu'il n'y a pas seulement les soins dentaires qui sont de base pour une vie saine, mais une bonne vision ainsi qu'une bonne ouïe le sont également. Nous sollicitons nos gouvernements à prendre en considération ces deux besoins essentiels à la vie de chaque citoyen(ne).

**450 357-9545**  
**[desfortsdesjardins@aqdr.org](mailto:desfortsdesjardins@aqdr.org)**

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES